

Bulletin d'informations municipales de votre village

J'
MA
COMMUNE
#30

DÉCEMBRE 2025



La Maison d' Assistantes Maternelles



P.5

Réouverture du
Renaissance



P.5

Ouverture de la MAM
La Maison d'Assistantes Maternelles



P.15

Sommecaise a reçu le Prix
Villes et Villages fleuris

3 VIE PRATIQUE

- PanneauPocket
- Arrêt du cuivre
- Calendrier des collectes des déchets
- Colis de fin d'année
- Vœux du Maire
- Chasse / Pêche 2025/2026
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL 89
- Élections municipales 2026
- DICRIM
- Nuisances sonores
- Brûlage des déchets
- Grippe aviaire

5 VIE DE LA COMMUNE

- Réouverture du RENAISSANCE
- Ouverture de la MAM
- Arrivée d'un nouvel agent technique
- Carnet
- Les travaux
- Les entreprises de la commune

9 DOSSIER

- D'où vient l'eau du robinet ?

10 CONSEILS MUNICIPAUX

- Comptes-rendus (Extraits)

16 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Covoiturage avec KAROS
- Maison Médicale de l'Aillantais

17 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Retour en Images

Horaire d'ouverture de la mairie

**Lundi : 16H – 18H
Jeudi : 10H – 12H**

**Téléphone : 03.86.73.64.14
mairie.sommecaise@orange.fr**

**Site internet :
www.sommecaise.fr**

**Secrétaire de mairie :
Nadine Bureau**



Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans quelques mois prendra fin le mandat municipal actuel qui s'achève pour nos communes dans un contexte incertain en regard de l'issue des débats parlementaires.

L'incertitude annoncée concernant le vote du budget 2026 impactera par ricochet les dotations et moyens financiers qui seront accordés par la suite aux collectivités locales.

Les maires ruraux militent sans cesse pour des mesures accrues de décentralisation et d'autonomie financière. Ils prouvent au quotidien que la commune, même de petite taille, peut être facteur d'innovation et de modernité.

Faire société c'est reconnaître et faire confiance aux élus pour la conduite et l'organisation de la vie communale en autonomie, non dépendant d'un pouvoir centralisateur imposant contraintes et excès réglementaires.

Malgré les freins à l'investissement local et injonctions contradictoires, les élus dirigent la vie communale et appliquent les projets légitimés par le vote qu'ils ont reçu.

Tel a été notre volonté, notre motivation et notre action durant ce dernier mandat. Celui-ci s'achève, de l'avis de tous, avec une très belle réalisation : La Maison d'Assistantes Maternelles.

Nous sommes également satisfaits d'avoir œuvrés pour trouver rapidement repreneur au rachat du fonds de commerce de notre café restaurant.

Nous devons individuellement, être fier de ces projets initiés et réalisés dans des délais restreints malgré les nombreux écueils techniques et administratifs.

La création de notre maison d'assistantes maternelles parachève ainsi la restructuration et l'amélioration du cœur du village avec toujours notre même credo :

Servir l'intérêt général.

Il m'appartient en cette fin de mandat de remercier à nouveau les élus siégeant au conseil qui m'ont accordé confiance et avec qui nous avons su mener bien nombre de projets structurants pour le devenir du village et le bien de tous.

Nous l'avons prouvé et démontré, la commune est un lieu de proximité où l'on peut mettre en œuvre des réalisations ambitieuses au service des administrés.

Nous avons, nous élus, et soyons en fiers, fait de la politique au sens noble en administrant le bien commun et en organisant pour vous servir, la vie de notre village.

Permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à tous vos proches d'excellentes et très belles fêtes de fin d'année.

Patrick Dumez
Maire de Sommecaise
Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

INFOS PRATIQUES

PanneauPocket Toute l'actualité de votre commune !

OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de PanneauPocket.

Toute l'actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Arrêt du cuivre

Le réseau cuivre, infrastructure historique de télécommunications déployée par l'opérateur historique en France, a plus de 50 ans. Il a joué un rôle fondamental en fournissant des services téléphoniques (RTC) et internet haut débit (ADSL).

Cependant, en raison de son ancienneté, il ne répond plus aux exigences actuelles en termes de fiabilité et de performances pour les usages numériques modernes. La qualité de connexion offerte par le réseau cuivre est insuffisante pour les besoins actuels et futurs, rendant sa fermeture indispensable.

Vérifiez vos équipements, identifiez les appareils dépendants du réseau cuivre, tels que les alarmes ou les dispositifs de téléassistance.

Consultez le site <https://www.altitudeinfra.fr/eligibilite/> pour vérifier si votre adresse est éligible à la fibre optique.



Sans fibre, plus de téléphone.

Passez dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique (entre 2026 et 2030).

Contactez un opérateur commercial !

Tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau YCONIK.



Plus d'informations ? www.yconik-fibre.fr

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets

Décembre 2025 / Janvier 2026

Décembre	8	22
Janvier	5	19

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccailantais.fr>

Colis de fin d'année

Les Séniors âgés de 70 ans et +, résidant dans la commune, recevront un colis qui leur sera distribué par les élus mi-décembre.

Vœux du Maire

Vous êtes nouvel(le) habitant(e) de Sommecaise. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette commune qui est désormais la vôtre.

La Municipalité vous convie à une réception pour les vœux du Maire qui se déroulera le samedi 10 janvier à 17 heures au foyer communal.

L'occasion de vous faire connaître et d'échanger avec les élus et responsables associatifs autour du verre de l'amitié et d'obtenir toute information pratique et autre documentation utile.

Infos

Chasse et pêche

Campagne 2025 / 2026

Tout savoir sur le site de la mairie : <https://sommecaise.fr/chasse-et-peche>



L'ADIL de l'Yonne : Une mission de service public pour les particuliers.

Elle conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement.

Elle est membre du réseau France Rénov' et à ce titre, elle peut répondre à toutes vos interrogations en matière de rénovation de votre logement (rénovation énergétique, adaptation, réparation d'un logement dégradé...).

Des permanences sur rendez-vous sont organisées à la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne.

Vous trouverez plus d'informations, le lien pour la prise de RDV et les coordonnées de l'ADIL sur le site de la mairie :

<https://sommecaise.fr/adil-89>

INFOS PRATIQUES

Élections municipales 2026

Inscription sur les listes électorales

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de la commune, vous devez vous inscrire **au plus tard le 6 février 2026** en mairie ou sur le site www.service-public.fr.

Il faut fournir :

- Une copie de votre pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile

Changement du mode de scrutin

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme SOMMECAISE, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.**
Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.
- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est-ce que c'est ?

À destination de la population, il permet aux administrés de prendre connaissance des risques majeurs auxquels la commune peut être exposée.

Que contient un DICRIM ?

Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet dans le cadre du dossier départemental des risques majeurs (DDRM), notamment :

- La liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée ;
- La description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chacun de ces risques ;
- Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre.

Retrouver l'intégralité du DICRIM de Sommecaise sur le site internet de la commune : <https://sommecaise.fr/securite-et-prevention>



BRUITS de voisinage

RAPPEL : Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

En cas de non-respect de cet arrêté, ces infractions sont sanctionnables par des contraventions de 3^{ème} classe voire de 1^{ère} classe.



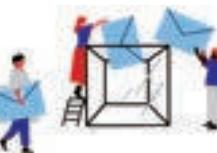
Allons Voter!

1^{er} tour

15 mars

2^d tour

22 mars



RAPPEL : Brûlage des déchets

Les feux dits "de jardin" (brûlage des déchets ménagers, des déchets verts, branches, tontes de gazon...) par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts) font l'objet d'un **principe général d'interdiction** fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, la solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage.

Ce mode d'élimination ne fera donc l'objet d'**aucune tolérance** lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Toutes *infractions aux dispositions du présent arrêté* sera constatée et poursuivie conformément aux règlements et la loi en vigueur.

Influenza aviaire - Grippe aviaire

Face à l'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France est placée en risque élevé depuis le 22 octobre 2025 (*Arrêté du 17 octobre 2025 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène*).

Le passage en risque " élevé " renforce les mesures de protection des élevages avicoles où les mesures de prévention suivantes doivent s'appliquer pour l'ensemble des communes de l'Yonne :

- 1] Clastration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ;
- 2] Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- 3] Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- 4] Interdiction de compétition de pigeons voyageurs ;
- 5] Restriction aux transports d'oiseaux appartenants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Vous trouverez plus d'information sur le site de la mairie : <https://sommecaise.fr/2025/10/23/influenza-aviaire/>

CADRE DE VIE

Le Renaissance a réouvert ses portes le 15 octobre



Jérémy VERDIER a repris le fonds de commerce du café-restaurant-épicerie du village fermé depuis le printemps dernier.

Une renaissance pour le village, un grand bonheur pour ses habitants.

Services proposés : épicerie, journaux, dépôt de pain (boulangerie RENALINE de la Ferté-Loupière), bar, restaurant, plats à emporter.



Une page FACEBOOK a été créée afin de suivre les évènements du RENAISSANCE. Vous pourrez ainsi voir les menus proposés au jour le jour : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61583604862689&sk=about>



Ouverture de la MAM le 3 novembre 2025

La MAM est gérée par Lydie NICOLE et Coralie PERRICHON, assistantes maternelles, sous forme associative.

La Maison d'Assistantes Maternelles « Des p'tits pas à Som'caise » accueille déjà 8 enfants en bas âge (jusqu'à 3 ans) et des enfants en périscolaire. Elle est ouverte actuellement selon demandes et besoins, à ce jour de 7h30 à 18h30.

Contact : 06.82.85.43.94.



Arrivée d'un nouvel agent technique

Suite au départ de Didier CHARPY en retraite, notre employé communal polyvalent, nous avons eu le plaisir d'accueillir Christophe VILDIEU pour lui succéder.



Christophe est en charge de l'entretien de la voirie, de l'entretien des espaces verts, de l'entretien de bâtiments communaux, ...

CARNET

Naissances

OGER Nathan	23/12/2024
TRAJKOVIC Nori	24/05/2025
BOUÇANOVA Jacynta	31/05/2025
RAVIER LEVESQUE Sibylle	01/06/2025
CARDOT Valentin	17/08/2025

Mariages (avec accord de publication)

COTTE Yann & AKREMAN Jessica	20/06/2025
PAQUEZ Jacques & ALIGENES Amélie	20/06/2025
TADDIA Nicolas & GAUTHIER Marjorie	26/07/2025

Décès

PICOT Sylvie	21/12/2024
MONTIER Léopold	30/09/2025
HUON Martial	10/11/2025



TRAVAUX

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Depuis le lundi 3 novembre 2025, une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), aménagée par la municipalité, a ouvert ses portes.

Cette réalisation a pour but de répondre au problème de l'accueil de la petite enfance sur la commune et la volonté d'accueillir de nouvelles familles.

Ce projet tient compte des réglementations de la PMI et de la CAF. Le financement est en partie assuré par l'État (DETR et Fonds Vert), la Région, le Département et la CAF.



L'assainissement

L'assainissement est traité par un système « phytoépuration » afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques.



La phytoépuration
C'est un processus naturel d'assainissement des eaux usées, c'est une alternative écologique respectueuse de l'environnement utilisant des plantes épuratrices qui s'avère sur le long terme durable et économique. Elle répond à une démarche écocitoyenne.



Le Réseau d'alimentation en eau potable

Suite aux fréquentes fuites d'eau ces dernières années, la FEPF (Fédération Eaux Puisaye Forterre) a réalisé des travaux de renouvellement des réseaux et branchements d'eau potable de la Brimballerie, des Petits Bons et de la Rue du Centenaire. Ce chantier comprenait la fourniture et la pose de canalisation sur 1 620 mètres, le renouvellement de 33 branchements pour un coût de 355 000 euros HT.



Aménagement d'un plateau ralentisseur dans la Grande Rue

Ce ralentisseur est situé à l'entrée de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et dessert également l'accès à l'espace multisports.



Démolition partielle à l'ancien café

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien bâtiment acquis par la commune, des travaux de démolition ont été réalisés.



Vie de la commune

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Si vous souhaitez figurer dans la prochaine édition du bulletin et sur le site internet de la commune, merci de nous contacter à la mairie.

Contact :
03.86.73.64.14
mairie.sommecaise@orange.fr

L'VELEC
Laurent Virard
Électricité générale - Alarme -
Vidéo protection - Automatisme
06 15 68 45 28
lvelec89@gmail.com
23 impasse des Fourchons
89110 Sommeoise

ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ
CESU / Ménage Entretien SIRET : 890 492 382 00019
MOREAU JÉRÔME Entretien de pelouse
06.74.55.79.39 Élagage / Abattage
moreaujerome89@gmail.com Tailler les haies / souffler les feuilles

SARL CLARISSE TAXI

06 50 64 29 90

9, RUE DU CHAMP DE L'ETANG
89350 VILLENEUVE-LES-GENETS

EMPLACEMENT SOMMECAISE N°1
SIRET : 939 632 006 00010

WOLF ANIMATIONS
Animations et Spectacles

06-150-150-52
www.wolf-animations.fr

UN LIEU CONVIVIAL ET GOURMAND À RE-DÉCOUVRIR !

Renaissance
Restaurant - Bar - Épicerie

MENU

Buffet d'entrées
plat du jour, viande ou poisson
Fromages
Desserts maison

Dépôt de pains & viennoiseries

Horaires d'ouverture :
Mardi au samedi : 8h-15h / 18h-22h
Dimanche : 8h-15h

Formules semaine 13€ à 20€

Menu du jour sur Facebook

09 84 67 97 46
2 rue de l'Eglise - Sommeoise

Sandrine Laska
Naturopathe-Iridologue Sophro-Hypnose NTC
Retour à la Santé - Bien-être, Gestion du poids, addictions...
Médecine Traditionnelle Chinoise :
Vérinouses, Acupuncture, Acu-Massage, Cire Nez Tsang...
Vente et dédicace de son livre sur l'Iridologie
Cabinets R9 - Auxerre & Sommeoise
+33 6 32 08 92 37
sandrine.laska@orange.fr

LALALA
Orchestre New Orleans & variétés

Philippe Laroza, laroza.philippe@orange.fr 06 09 41 56 75
<https://larozaphilippe.wixsite.com/lalala-orchestre>

Concessionnaire Exclusif
Ecowater System
10-45-89

APSP

Stéphane et Pierre PAYEN sont à votre service pour toutes solutions de traitement d'eau depuis plus de 25 ans et de petite plomberie.

Contact
Stéphane : 06 18 50 94 18 mail : apsp.stephane@gmail.com
Pierre : 06 56 88 47 46 Adresse : 57 rue de Chantereine
89110 SOMMECAISE

SAS APSP - Siret 977 936 655 00018

D'où vient l'eau du robinet ?

Depuis 2020, le service d'alimentation en eau potable du secteur de Charny, dont notre commune faisait partie, est géré en régie dotée d'autonomie financière. La Fédération Eaux Puisaye Forterre ayant résilié le contrat avec le secteur privé (anciennement SAUR) de la délégation de service public (717 kms de réseau principal et 7025 branchements s'ajoutent désormais au linéaire existant et au nombre d'abonnés que gère la Régie Eaux Puisaye Forterre.

Le périmètre de la REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE couvre 96 communes réparties sur six territoires situés principalement dans l'Yonne, également dans le Loiret et dans la Nièvre.

Le service de l'eau comprend sur son périmètre :

- 31 008 abonnés
- 4 024 087 m³ d'eau distribués par an
- 2 417 km de canalisations
- 19 unités de production d'eau potable
- 78 réservoirs et châteaux d'eau d'une capacité totale de stockage de 31 000 m³.

En Puisaye Forterre, l'eau du robinet est essentiellement d'origine souterraine, en provenance de différents forages.

98 % de l'eau distribuée

provient des ressources de la Fédération et elle est pompée à travers plusieurs forages.

Pour les 2% restants,

il s'agit d'achats d'eau effectués auprès d'autres communes et syndicats voisins.

Périmètres de protection

Les captages exploités pour l'alimentation en eau potable de la population font l'objet de procédures administratives et techniques obligatoires. Il s'agit de l'application des codes de la Santé Publique et de l'Environnement qui permettent d'exploiter la ressource en eau sans la dégrader (d'un point de vue quantitatif et qualitatif) et de se prémunir d'un dépassement de critères de qualité tel qu'elle devienne inutilisable pour la consommation humaine.

La localisation de la ressource

Les problèmes de pollution et la volonté de sécuriser au maximum l'alimentation en eau amène à la puiser de plus en plus loin des points de consommation et à développer des interconnexions. Or, plus la ressource est éloignée, plus le pompage est difficile et plus le transport coûte cher.

Nous possédons sur notre commune un point de captage dit : la fontaine du charme, d'une capacité de prélèvement de 229.000 m³ interconnecté à l'ensemble du réseau.

**Plus de 2,7 millions de m³ d'eau ont été distribué en 2024
sur l'ensemble du réseau.**

La consommation des abonnés de Sommeçaise étant pour sa part de 25.000 m³.

Comptes rendus des Conseils Municipaux

EXTRAITS

Réunion du 25 NOVEMBRE 2024

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absents excusés : MM BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme GEFFRAY), DURAND Philippe (pouvoir à M. DUMEZ).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. DURAND).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

PERSONNEL : Crédit d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe :

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2025.

TRAVAUX : HABITAT INCLUSIF

Réalisation d'une étude de faisabilité et demande de subvention :

Vu la décision du Maire portant acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain – 12 Grande Rue et considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de cette étude de faisabilité,
- Précise que la proposition de l'Atelier MONTANDON Architectes pour la somme de 18 000 € HT sera pris comme estimatif,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit : DETR : 50% = 9 000 €, Autofinancement = 9 000 €.

FINANCES

Décision modificative du Budget 2024 – DMI

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits pour les travaux de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et pour l'achat de la propriété et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un habitat inclusif,

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2024 de la manière suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
20	2031	+ 18 000 €	040	021	+ 14 000 €
21	2115	+ 105 000 €	16	1641	+ 100 000 €
23	2313	+ 95 000 €	13	13461	+ 9 000 €
			13	1348	+ 95 000 €
TOTAL		218 000 €	TOTAL		218 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	023	+ 14 000 €			
011	6288	- 14 000 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le CDG 89 et le CDG 54 et désignation d'un délégué à la protection des données :

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité, et décide d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires :

M. Maire donne compte-rendu d'une réunion d'information à laquelle il a participé avec Mme GEFFRAY et qui était organisée par la Préfecture et l'Inspection Académique.

M. le Maire donne également compte-rendu d'un rendez-vous qu'il a eu avec Mme le Maire de la Ferté-Loupière concernant l'envoi des enfants de la commune dans son école.

Réunion du 20 FÉVRIER 2025

À 19h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absents excusés : MM BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme GEFFRAY), DURAND Philippe (pouvoir à M. DUMEZ).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

FINANCES

Assujettissement à la TVA des dépenses et recettes de la Maison d'Assistantes Maternelles

Les dépenses réalisées pour la création de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) sont inéligibles au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Aussi, afin de pouvoir récupérer la TVA, les travaux peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire afin de permettre l'assujettissement à la TVA de la MAM.

Le Conseil Municipal opte pour l'assujettissement à la TVA des dépenses et des recettes de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et décide de créer un code service TVA.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Achat de la propriété du 12 Grande Rue :

M. le Maire fait le point sur l'achat de cette propriété qui avait pour but la création d'un habitat inclusif. Le projet de loi des finances 2025 qui vient d'être adopté et les mesures d'économie envisagées impactant les ressources financières allouées aux collectivités laissent présager une baisse significative des subventions pour les exercices 2025 et 2026. Après avoir pris l'avis des membres du Conseil Municipal et considérant que la commune ne peut s'engager dans un nouveau projet sans certitude de l'attribution de ressources financières nécessaires pour garantir son financement, M. le Maire a décidé d'annuler la procédure d'achat de cette propriété.

Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles :

La phase d'attribution du marché est sur le point de se finaliser. Le début des travaux est prévu pour début mars. Les demandes de financement auprès de la CAF, de la Région et de la DETR sont également en cours de finalisation, les dossiers étant de plus en plus complexes à monter.

Réunion du 6 MARS 2025

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absents excusés : MM BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Durand), BOURGOIN Jean-Luc (pouvoir à M. Dumez).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

FINANCES

Vote du Compte Financier Unique 2024 :

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	644 213,00	642 649,00	1 286 862,00
	Recettes réalisées	227 388,89	353 402,79	580 791,68
	Restes à réaliser	195 000,00		195 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	644 213,00	642 649,00	1 286 862,00
	Dépenses réalisées	286 925,01	265 513,90	552 438,91
	Restes à réaliser	206 600,00		206 600,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-59 536,12	87 888,89	28 352,77
Résultat antérieurs reportés		-92 082,75	301 693,64	209 610,89
Excédent / déficit (+/-)		-151 618,87	389 582,53	237 963,66
Solde des restes à réaliser		-11 600,00		-11 600,00

Le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 de la commune de SOMMECAISE.

Affectation du résultat 2024 :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 de la manière suivante :

- compte 001 – déficit d'investissement reporté =	151 618.87 €,
- compte 1068 – couverture déficit =	163 218.87 €,
- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté =	226 363.66 €.

Vote des subventions 2025 :

• Comité des Fêtes de Sommecaise :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention au Comité des Fêtes de Sommecaise d'un montant de 1 000 ⇔.

• Autres subventions :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Associations	Montant voté (sur proposition de la commission des finances)	Vote à main levée
Société de chasse de Sommecaise	300 €	8 pour et 2 contre (Mme Laska et M. Larosa)
MFR Toucy	95 €	unanimité
MFR Semur en Auxois	95 €	unanimité

Participation aux frais de scolarité de la Ferté Loupière :

Suite aux différents échanges avec Mme le Maire de la Ferté-Loupière concernant une participation de la commune de Sommecaise aux frais des scolarité pour les enfants de la commune scolarisés dans ses écoles, Le Conseil Municipal décide de verser à la commune de La Ferté-Loupière la somme de 7 200 € pour l'année scolaire 2024-2025,

Réalisation d'une étude pour les travaux d'extension rue de Chantereine :

Considérant la vente de terrains constructibles viabilisés Rue de Chantereine, Le Conseil Municipal accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	SDEY 30% TTC	Fonds de concours de la commune 70% TTC
Étude	1 929.11 €	1 607.59 €	321.52 €	578.73 €	1 350.38 €

Vote du budget 2025 :

Sur proposition de M. le Maire et vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal :

- Adopte le Budget Primitif 2025, par chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - section de fonctionnement : 580 496 €,
 - section d'investissement : 872 645 €.
- Autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : Néant

Réunion du 10 AVRIL 2025

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. DURAND).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

FINANCES

Vote des taxes 2025 :

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre de réformes fiscales.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

- Taxe foncière bâti :	41.13 %,
- Taxe foncière non bâti :	48.19 %.
- Taxe habitation :	18.51 %.

Décision modificative du Budget 2025 – DMI

Vu le budget 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2025 afin de modifier des crédits suite au vote des taxes 2025,

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2025 de la manière suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6288	+ 7 376 €	73	73111	+ 7 376 €
TOTAL		7 376 €	TOTAL		7 376 €

Réunion du 23 JUIN 2025

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, LAROZA Philippe.

Absents excusés : Mme LASKA Sandrine (pouvoir à M. DUMEZ) et MM BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme GEFFRAY), DURAND Philippe (pouvoir à M. BOURGOIN).

Absents : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre et M. LENTIER Rémi.

SDEY

Réalisation d'une étude pour des travaux de dissimulation rue du Centenaire : Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	SDEY 30% TTC	Fonds de concours de la commune 70% TTC
Étude	3 047.89 €	2 539.91 €	507.98 €	914.37 €	2 133.52 €

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Détermination du loyer :

Le Conseil Municipal fixe le loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à 500 € TTC par mois hors charges,

Exonération de loyer :

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les locataires de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de loyer pendant 3 mois,

Divers :

• Point financier :

Les subventions que nous avions sollicitées nous ont été accordées (Fonds Vert, DETR, Région et CAF). Les premières demandes de versement d'acompte ont été faites.

Pour la DETR, une réduction de 15 000 € a été faite sur la demande initiale. Cette diminution a été appliquée au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Le Département va prochainement ouvrir une enveloppe complémentaire de subvention au titre du Pacte Territoire. Nous déposerons une demande d'aide supplémentaire pour la MAM.

• Point travaux :

Comme tout chantier, nous avons des surprises entraînant des dépenses supplémentaires. Il a fallu démolir les cheminées, les cloisons à l'étage, modifier la VMC, l'extension de la toiture, le parking, ...

L'entreprise en charge du lot « Platerie – Revêtement des murs » nous a informé qu'elle ne pourrait pas assurer son contrat. Nous sommes en cours de procédure pour résiliation du contrat et réattribution à une autre entreprise. Un surcout sera sûrement à prévoir.

Les commandes pour l'achat des meubles et du matériel (meuble de lange, lits, tabourets, ...) ont été faites.

FINANCES

Attribution de subventions complémentaires 2025 :

Comptes rendus des Conseils Municipaux

EXTRAITS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions complémentaires suivantes au titre de l'année 2025 :

Associations	Montant voté (sur proposition de la commission des finances)	Vote à main levée
Estivales de Puisaye	1000 €	7 pour (5 vote + 2 pouvoirs) et 2 contre (M. Bourgoin + pouvoir)
Foyer des écoles de La Ferté	200 €	unanimité
ALSH les Pandas Pour camp d'été	200 €	Unanimité
Obrigado Pour séjour en Bretagne	200 €	Unanimité
Toucy Entraide	24 €	Somme demandée. Unanimité

Modification du budget 2025 – DM2 :

Vu les délibérations portant réalisation d'une étude pour des travaux de dissimulation rue du Centenaire et portant attribution de subventions complémentaires 2025,

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2025 de la manière suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
20	2031	+ 2 135 €	040	021	+ 2 135 €
TOTAL		2 135 €	TOTAL		2 135 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	023	+ 2 135 €			
65	65748	+ 1 624 €			
011	6288	- 3 759 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Renforcement du réseau d'eau Rue du Centenaire et à la Brimballerie :
M. le Maire informe le Conseil que la Fédération Eaux Puisaye Forterre commencera les travaux de renforcement du réseau d'eau Rue du Centenaire et à la Brimballerie au cours du mois de septembre.
M. le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de la réalisation de ces travaux pour installer une borne incendie dans la Rue du Centenaire. Le coût est estimé à 2 110 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

RENAISSANCE :

Suite au départ de la gérante, M. le Maire, en partenariat avec 1000 cafés a lancé un appel à candidature pour trouver un nouveau gérant. M. le Maire a déjà rencontré plusieurs candidats.

Réunion du 29 SEPTEMBRE 2025

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absent excusé : MM BOUCHER Philippe (pouvoir à M. DURAND).

Absents : Mmes LASKA Sandrine, LE BOITEUX Marie-Pierre.

SDEY

Convention financière pour les travaux d'extension Rue de Chantereine :

Vu la délibération portant réalisation d'une étude pour les travaux d'extension Rue de Chantereine, le Conseil Municipal accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récup SDEY)	Part SDEY	Part ENEDIS	Fonds de concours de la commune
Extension	18 881.40 €	15 734.50 €	3 146.90 €	0% 0.00 €	40% 6 293.80 €	60% 9 440.70 €
Éclairage Public	506.57 €	422.14 €	84.43 €	30% 126.64 €	0% 0.00 €	70% 295.50 €
TOTAL			126.64 €	6 293.80 €		9 736.20 €

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Réalisation d'un emprunt relais :

Le Conseil Municipal décide, la réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 200 000 ↔ auprès de la Caisse d'Epargne, afin des payer les entreprises en attendant les versements du solde des subventions et le remboursement de la TVA, qui sera contracté aux conditions suivantes : Taux fixe : 2.61 %, Paiement des intérêts : trimestriel, Remboursement du capital : différé permettant le paiement à terme, Durée : 2 ans, Frais : 200 €.

Divers :

• Point financier :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé une demande de subvention auprès du Département, au titre du Pacte Territoires, pour l'aménagement de l'accès de la MAM. Le coût des travaux est estimé à 27 054.30 € HT pour une subvention de 40%.

• Point travaux :

Le chantier a pris du retard, environ 1 mois, avec notamment des surprises au niveau du chauffage. L'ouverture de la MAM est, de ce fait, reportée au 1er novembre. Les rendez-vous avec la PMI pour valider l'ouverture sont fixés. Les meubles ont été achetés et montés.

FINANCES :

Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes :

M. DURAND présente le dossier concernant l'organisation d'un voyage à Paris afin de visiter la Cathédrale Notre Dame de Paris, voyage organisé en partenariat par la commune et le Comité des Fêtes de Sommecaise, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes de Sommecaise pour la somme de 440 € au titre de la participation financière de la commune à ce voyage.

Modification du budget 2025 – DM3 :

Vu les délibérations portant signature d'une convention financière avec le SDEY pour les travaux d'extension Rue de Chantereine, portant réalisation d'un emprunt relais pour la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et portant attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes de Sommecaise,

Vu la décision portant demande de subvention au titre du Pacte Territoires du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'aménagement de l'accès de la MAM,

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2025 de la manière suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
16	1641	+ 200 000 €	040	021	+ 9 740 €
204	2041582	+ 9 740 €	13	1323	+ 10 820 €
23	2313	+ 10 820 €	16	1641	+ 200 000 €
TOTAL		220 560 €	TOTAL		220 560 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	023	+ 9 740 €			
65	65748	+ 440 €			
011	6288	- 10 180 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

PERSONNEL :

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

M. le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Conseil Municipal décide que le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents promouvables remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100%.

Création d'un emploi permanent au grade de rédacteur :

Vu la loi visant à valoriser le métier de secrétaire de mairie,

M. le Maire expose, qu'en raison des tâches à effectuer, qu'il est proposé de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20 heures par semaine à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de M. le Maire.

Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du RIFSEEP vu les évolutions législatives et d'ajouter un groupe de fonctions pouvant bénéficier du RIFSEEP,

I. Les bénéficiaires : Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Pour la filière administrative : les rédacteurs,
- Pour la filière technique : les adjoints techniques.

II. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Montants :

Les montants maximums annuels sont fixés de la manière suivante :

- o *Rédacteur (fonction de secrétaire générale de mairie de – de 2 000 habitants) = 17 480 €,*
- o *Adjoint technique (fonction d'agent polyvalent en milieu rural avec autonomie) = 11 340 €.*

III. Le complément indemnitaire annuel (CIA) :

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Montants :

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

- o *Rédacteur (fonction de secrétaire générale de mairie de – de 2 000 habitants) = 2 380 €,*
- o *Adjoint technique (fonction d'agent polyvalent en milieu rural avec autonomie) = 1 260 €.*

Le Conseil Municipal décide de modifier l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus et d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus,

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
RENAISSANCE :**

La réouverture aura lieu le 15 octobre. Nous sommes dans l'attente de la pose d'un nouveau compteur électrique au nom de la mairie afin d'alimenter la halle, la fontaine, la borne interactive, afin de ne plus être branché sur le Renaissance.

Toutes les infos sur Suivez-nous ! sommecaleise.fr

Réalisations, projets, vie locale, services et démarches, etc, sur notre site. Les rubriques sont classées par thèmes sur notre service en ligne accessible à tous !



ou
scannez-moi



Ainsi que sur Panneau Pocket

En téléchargeant
l'application
voir explication page 3 du bulletin
ou en scannant ce QR code.

La communauté de Commune

MAISON MÉDICALE DE L'AILLANTAISS

Les professionnels de santé

**16 bis rue Charles de Gaulle
89 Aillant-sur-Tholon (Montholon)**

PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Docteur Thierry PINAS
03 86 73 02 92

CHIRURGIEN-DENTISTE
Docteur Aleksandar GONTARY
sur Doctolib

CHIRURGIEN VISCÉRAL ET DIGESTIF
Docteur Thierry GHIDALIA
03 52 88 00 66

(en précisant pour Montholon) ou sur Doctolib

CABINET D'INFIRMIERS
Bénédicte DAM
Véronique VADROT
Xavier PIGEON
03 86 63 42 49 :

SAGE-FEMME
Charlotte BONDoux
sur Doctolib

ORTHOPHONISTE
Lucie FILLOT
07 60 25 58 88
Louise POSTEL, orthophoniste adulte,
06 71 20 95 96

ERGOTHÉRAPEUTE
Clémence DEHLINGER
07 60 76 45 83

OSTÉOPATHE
Tristan LUX
06 02 50 54 84

KINÉSITHÉRAPEUTES
Audrey BOUTLOUP
03 86 56 45 48
Alexandru DARABIAN
06 12 53 34 98

PSYCHOLOGUES
Raphaëlle BRYLINSKI
06 07 26 90 93
Yann MENY
07 66 72 77 63
Manuelle CALLE
06 02 12 99 10

PODOLOGUE
Thibault MAUREL
06 48 72 29 89

CENTRE DE SANTÉ

MÉDECIN GÉNÉRALISTE / CHIRURGIEN-DENTISTE
Appelez le secrétariat médical 03 79 05 00 20

Annexe à la maison médicale

Pour répondre au besoin d'installation des kinésithérapeutes et des dentistes, une annexe a été érigée. Le bassin de balnéothérapie est propice à un type de rééducation complémentaire jusque-là inexistant sur le territoire.



L'inauguration a eu lieu le 30 juin.

Covoiturer avec KAROS

Afin de réduire les coûts de transport de nos habitants et de favoriser des déplacements éco-responsables, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a souhaité proposer à ses administrés une solution de covoiturage incitative : l'application KAROS.



Pour plus d'information :
<https://www.ccaillantais.fr/covoiturage-karos> ou
03.86.63.56.63

RETOUR EN IMAGES

VŒUX DU MAIRE

Le 11 janvier 2025 au Foyer Communal suivis du partage de la Galette.



COMMÉMORATION DU 8 MAI



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE L'YONNE 2025

La commune de SOMMECAISE a été récompensée dans la catégorie des communes de 201 à 500 habitants pour le nouvel aménagement du centre bourg.

Ce prix récompense la vision à long terme exprimé par le Conseil Municipal pour la qualité de vie dans le village. Le jury nous félicite et nous engage à poursuivre dans cet esprit.



RETOUR EN IMAGES

FÊTE DE LA MUSIQUE - 19 juin 2025

L'école de musique intercommunale de l'Aillantais a organisé sous la halle un concert pour la fête de la musique.



CONCERT DES ESTIVALES DE PUISAYE - 21 août 2025

Pour la 23^{ème} édition des Estivales de Puisaye, l'église de Sommecaise était comble pour un concert du Philharmonic Jazz Trio avec un répertoire enthousiasme mêlent jazz et classique.



DÉMONSTRATION DE DRESSAGE DE CHIENS

23 août 2025

L'Amicale Canine d'Appoigny, en partenariat avec la commune, a organisé une démonstration de dressage de chien.



VISITE DE LA CATHÉDRALE « NOTRE DAME DE PARIS »

3 novembre 2025

La commune, en association avec le Comité des Fêtes, a organisé un voyage en car pour visiter la cathédrale de Paris. Le nombre de places étant limité, 25 personnes ont pu participer à cette sortie culturelle.



Comité des Fêtes de Sommecaise

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bonjour à toutes et à tous.

Nous voilà déjà à la fin d'une année de manifestations mêlées de joies, de rires, d'amour et de travail ; travail impossible sans mon équipe que je remercie vivement.

Un grand merci à vous les bénévoles d'une heure, d'un jour ou de plus. Merci pour votre bonne humeur et votre dynamisme.

Nous le savons c'est tous ensemble que nous arriverons à continuer de faire vivre notre beau village de Sommecaise.

**Prochaine AG le 31 janvier 2026
à 11h au Foyer Communal.**

Laurence Latapie

TÉLÉTHON ET NOËL DES ENFANTS - 7 décembre 2024

Le Noël des enfants de la commune a été associé pour la première fois avec le téléthon.

Le Père Noël est arrivé en calèche afin de rencontrer les enfants autour de jeux, maquillages, parcours pompiers, ateliers créatifs,



SOIREE CRÉOLE - 29 mars 2025



VIDE-GRENIERS - 8 juin 2025



Comité des Fêtes de Sommecaise

RESTO MARCHÉS - juillet/août 2025



KARAOKÉ - 11 octobre 2025



Évènements et Manifestations

SALON DE LA GÉNÉALOGIE - 16 novembre 2025



Retrouvez toutes nos manifestations sur :



www.facebook.com/cfsommecaise
sommecaise.comitedesfetes@laposte.net

NAUTÉIN Production



Une échappée belle à Sommecaise

L'association Nautéin Production a tourné un court-métrage dans le bourg et (en accord avec le bureau) au domaine de la Brionnerie.

Ce film « L'échappée belle », est conçu pour le Festival Nikon 2026.

Cette comédie tournée dans une atmosphère très pluvieuse et venteuse raconte le mariage d'un couple, en l'occurrence les réalisateurs, Cédrick Spinassou et Lucille Arnaud, ayant choisi comme témoin Lenzo, chien appartenant à Nelly de l'association amicale canine.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Les mariés et les figurants courant après Lenzo, à travers le bourg, traversant la place des Hirondelles, pour récupérer les alliances se trouvant sur son collier

Les mariés se jettent à l'eau dans l'étang du domaine de la Brionnerie, à la poursuite de Lenzo pour récupérer leurs alliances.



www.nauteinproduction.com

Bonne Année

2026

Le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs voeux

En raison des fêtes de fin d'année
la mairie sera fermée du

Mardi 23 décembre 2025 au Dimanche 4 Janvier 2026

En cas d'urgence :

mairie.sommecale@orange.fr

Les mails sont lus tous les jours.